

Hors commune :**Emplacement :**

❖ L 6,50 m	380 € TTC/an
❖ L 7,50 m	410 € TTC/an
❖ L 7,50 m (professionnel)	485 € TTC/an

Tarifs de sous location (limité à 6 mois dans l'année) : Emplacement

❖ L 6,50 m	30 € TTC/mois
❖ L 7,50 m	30 € TTC/mois

Bateau de chantier pour travaux sur Domaine fluvial : pour un emplacement unique de 6,50 m :

❖ Durée supérieure ou égale à 1 semaine	42 € TTC/jour
❖ Durée supérieure ou égale à 15 jours	31 € TTC/jour
❖ Durée supérieure ou égale à 1 mois	26 € TTC/jour
❖ Durée supérieure à 1 mois	21 € TTC/jour

Embarcation du SDIS : 0 € TTC/an**Amarrage annuel bateau à passagers :** 5 000 € HT/an soit 6 000 € TTC/an**Utilisateur occasionnel :** 50 € TTC/an (carte annuelle)**Monsieur le Maire entendu,****Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la nouvelle grille de tarification de la Halte nautique de la commune comme énoncée précédemment,
- **ADMET** que la facturation sera réalisée au *pro rata temporis* de l'utilisation,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour faire appliquer ces nouveaux tarifs,
- **DIT** que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.**Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Maire,

Alain TABONE